BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 858

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

994 404 325 RCS Annecy.
FROMAGES M. PASSAQUAY.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Nom commercial : Fromages Passaquay.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 276, Route Du Château, 74800 Saint-Sixt.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 126000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : La commercialisation de tous produits fromagers et laitiers et de tous produits y relatifs, de façon ambulante (marchés, éventaires, foires, salons, chez les particuliers et/ou les professionnels..
Adresse : 276, Route Du Château, 74800 Saint-Sixt.
Précédent propriétaire : 343 302 527 RCS Annecy. **BUFFLIER** (Michel). Nom d'usage : BUFFLIER.
Date de commencement d'activité : 1er janvier 2026.
Publication légale : Lemessager.fr *du* 29 janvier 2026.
Oppositions : Cabinet ARCANE JURIS, 120 avenue des Jourdies 74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY.
Commentaires : Modification de la date de début d'activité. Acte sous seing privé en date du 24/12/2025 enregistré au Service de l'Enregistrement de annecy le 08/01/2026, Dossier 2026 0000620 réf 7404P01 2026 A 00020 Adresse de l'ancien propriétaire : 155 Rue de Blansin 74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY. Adresse du nouveau propriétaire : 276 Route du Château 74800 SAINT-SIXT. Cession d'un fonds de commerce non sédentaire de vente de fromages exploité sur les sites de marchés hebdomadaires de Cluses 74300 le lundi, de BOEGE 74420 le mardi, de la ROCHE SUR FORON 74800 le jeudi, de BONNEVILLE 74130 le vendredi et de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY 74800 le samedi Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..